



DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA VOIE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE





LE PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE MONTREUX

Depuis plusieurs années, la commune de Montreux mène divers projets et actions dans le but de concrétiser un processus de développement durable.

Ainsi, une évaluation de la politique communale sous l'angle de la durabilité a été effectuée avec l'outil « Facteur 21 ». Celle-ci, effectuée en 2005 et actualisée en 2009, a permis de mesurer les résultats de la politique communale menée jusqu'ici, ainsi que ses répercussions sur l'économie, la société et l'environnement (les trois axes du développement durable).

L'analyse montre que la politique actuelle de Montreux intègre les principes fondamentaux du développement durable et ne présente pas de déséquilibre.

MONTREUX S'ENGAGE

La responsabilité d'une commune dans une démarche de développement durable est de répondre, à son échelle, aux enjeux et aux objectifs mondiaux énoncés lors du Sommet de Rio en 1992. Le but est de chercher l'équilibre entre les trois dimensions du développement durable, de l'intégrer dans tous les domaines politiques et d'aspirer à un partenariat entre les autorités, la société civile et le secteur privé. Un développement durable doit intégrer la maîtrise et la gestion des ressources, de l'espace et des activités, le court terme et le long terme, le local et le global.

Désireuse de poursuivre sa politique de développement durable, la Municipalité de Montreux a décidé de se doter d'une déclaration d'engagement sur la voie du développement durable. Au travers de cette déclaration, la Municipalité définit des objectifs et des pistes d'action pour le développement de la commune, et s'engage à se donner les moyens d'assurer leur mise en oeuvre.

L'engagement de Montreux est illustré par le slogan « Montreux, qualité de vie ».

DES ACTIONS POUR MONTREUX

Le maître mot des actions futures pour Montreux est « mise en oeuvre », pour démontrer ainsi une volonté de concrétisation du développement durable à l'échelle de la commune : développer l'attrait économique, touristique et culturel de la commune et y renforcer les conditions nécessaires à une qualité de vie de valeur.

AGENDA 21

Issu du sommet de la Terre de Rio en 1992, l'Agenda 21 préconise quatre champs d'action prioritaires :

- les dimensions économique et sociale du développement
Lutte contre la pauvreté, promotion et protection de la santé, solidarité intergénérationnelle, évolution des modes de consommation, etc. ;
- la conservation et la préservation des ressources
Préserver les ressources naturelles et valoriser les ressources locales ;
- la participation des principaux groupes d'acteurs à l'élaboration et la mise en oeuvre du développement ;
- la mise en oeuvre de moyens d'action transversaux
Financement, transferts de technologies, promotion de l'éducation, sensibilisation du public et information, etc.

Ces objectifs ne peuvent être atteints que par des politiques qui contribuent simultanément à la croissance économique, au progrès social et à l'équilibre écologique.

STRATÉGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : lignes directrices et plan d'action 2008 - 2011 du Conseil fédéral

Les lignes directrices de la politique du Conseil fédéral se fondent sur la Constitution fédérale et sur les documents de référence des Nations Unies et de l'OCDE déterminants pour le développement durable :

- se responsabiliser face à l'avenir ;
- veiller à une prise en compte équilibrée des dimensions environnement, économie et société ;
- intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques ;
- accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer leur cohérence ;
- atteindre un développement durable par le partenariat.

Pour le Conseil fédéral, le développement est durable quand il garantit la satisfaction des besoins des générations actuelles, sans compromettre les possibilités des générations futures de satisfaire les leurs. Cette définition élaborée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, appelée « définition Brundtland », se fonde sur l'équité entre générations et régions du monde.

Le développement est durable quand :

- le milieu de vie des êtres humains, des animaux et des végétaux est conservé et les ressources naturelles sont exploitées dans le respect des générations futures ;
- l'économie reste prospère et est apte à se développer ;
- la vie et l'épanouissement humain sont possibles dans la solidarité et le bien-être.

PENSER GLOBALEMENT ET AGIR LOCALEMENT

La stratégie fédérale se décline en cinq domaines d'intervention prioritaires. La collaboration avec les cantons, les villes et les communes est indispensable à la réalisation de ces objectifs.

La commune de Montreux s'engage dans la mesure de ses moyens à agir dans ces cinq domaines :



AGENDA 21 CANTONAL :

les objectifs prioritaires du Conseil d'Etat vaudois

-
Le gouvernement vaudois mène une réflexion continue sur le thème du développement durable. Dans le cadre du programme de législation 2007-2012, le Conseil d'Etat a choisi de mettre en évidence quatre objectifs prioritaires:

- maîtriser les finances publiques ;
- agir contre le réchauffement climatique, promouvoir les énergies renouvelables et les transports publics ;
- préserver l'environnement et les ressources naturelles ;
- intégrer les jeunes dans la société et le monde du travail.

Pour ce faire, le Conseil d'Etat dispose de plusieurs leviers d'action. Mais il ne pourra pas atteindre de tels objectifs sans la participation des communes, des entreprises et des particuliers.

Les objectifs retenus par la commune de Montreux dans sa déclaration vont dans le sens des quatre objectifs prioritaires du Conseil d'Etat.



LES OBJECTIFS DE MONTREUX

La signature de la présente déclaration exprime l'engagement de la Municipalité de Montreux sur la voie du développement durable. Elle s'engage à intégrer le développement durable dans tous les projets et démarches de la commune, ainsi qu'à garantir la transversalité entre les différentes thématiques retenues. Pour concrétiser leur démarche et la rendre visible à la population, les autorités de Montreux ont retenu les objectifs généraux suivants :

-  GARANTIR UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DURABLE
-  PARTICIPER À LA RÉOLUTION DE LA PROBLÉMATIQUE CLIMATIQUE
-  PRÉSERVER LES QUALITÉS PAYSAGÈRE, URBAINE ET ARCHITECTURALE
-  GARANTIR LE CADRE DE VIE ET LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT DE MONTREUX
-  INSTAURER LE DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE (HABITANTS, ÉCONOMIE LOCALE ET RÉGIONALE)



POUR MENER À
BIEN CES OBJECTIFS
GÉNÉRAUX, LES
AUTORITÉS DE
MONTREUX ONT
DÉFINI CINQ
CHAMPS D'ACTION

ÉCONOMIE LOCALE DURABLE

Les autorités de Montreux s'engagent à

- maintenir et développer l'attrait économique, touristique et culturel de la commune;
- faire du développement durable un moteur de la création d'emplois;
- promouvoir l'économie locale répondant à des critères de développement durable.

Se donner les moyens de leur mise en œuvre

- renforcer les synergies entre l'économie, le tourisme et la ville;
- soutenir et mettre en place des contacts réguliers avec les commerces et l'industrie;
- favoriser l'augmentation de l'offre commerciale;
- aider au développement d'entreprises durables;
- aider les entreprises novatrices;
- participer à l'augmentation de la capacité hôtelière;
- développer le tourisme doux;
- mener une politique d'achats publics responsable.

Et en contrôler les résultats au moyen des indicateurs suivants

- degré de satisfaction des entreprises locales;
- nombre de places de travail dans le commerce, le tourisme et l'industrie;
- nombre et types de commerces;
- dépenses pour le soutien aux entreprises durables et / ou novatrices;
- nombre de sentiers de promenade didactiques ou touristiques pédestres ou cyclistes;
- nombre de restaurants labellisés (p.ex. fourchette verte);
- nombre de lits touristiques;
- offre en matière de produits locaux et bio.

ÉNERGIE CLIMAT

Les autorités de Montreux s'engagent à

- Mettre en œuvre les principes de la Société à 2000 watts et intégrer les objectifs du 3x20 d'ici 2020, soit:
- augmenter de 20% l'efficacité énergétique;
 - diminuer de 20% les émissions de CO₂;
 - couvrir 20% des besoins en énergie par des énergies renouvelables.

Se donner les moyens de leur mise en œuvre

- agir sur l'ensemble du territoire communal;
- être exemplaire pour les installations et bâtiments publics, en appliquant le standard «Bâtiments 2011» pour les constructions;
- maîtriser et réduire les consommations d'électricité, d'énergie fossile et d'eau;
- inciter à la production et à l'utilisation des énergies locales;
- inciter les propriétaires à l'optimisation énergétique de leurs bâtiments et à la construction de bâtiments à basse consommation d'énergie;
- inciter à la réduction du trafic individuel motorisé;
- augmenter la part de déplacements effectués en transports publics et mobilité douce.

Et en contrôler les résultats au moyen des indicateurs suivants

- émissions de CO₂;
- degré de mise en œuvre du label Cité de l'énergie;
- nombre de bâtiments publics et/ou privés avec une étiquette énergétique des bâtiments (Display) en catégories A à C;
- surface de référence énergétique des bâtiments Minergie, Minergie-P, Minergie-Eco neufs et rénovés;
- taux des consommations en énergie (en kWh / hab / an) et en eau (m³ / hab / an);
- taux de la production et consommation d'énergies renouvelables;
- accès au système de transports publics (distance moyenne);
- consommation électrique en kWh / km de rue éclairé / an;
- nombre de parcs à vélos;
- nombre de voitures, d'utilisateurs et d'emplacements Mobility;
- nombre de consultations en énergie.

PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DU PATRIMOINE

Les autorités de Montreux s'engagent à

- léguer un patrimoine naturel et bâti préservé aux générations futures ;
- offrir un cadre de vie de qualité ;
- assurer un développement urbain harmonieux.

Se donner les moyens de leur mise en œuvre

- offrir des zones d'habitat et de détente attrayantes ;
- prendre en compte, dans les plans de quartier et de développement urbain, des objectifs de santé et de qualité de vie ;
- maîtriser la densification urbaine tout en répondant aux besoins de la population en augmentation ;
- aménager les espaces publics ;
- favoriser les espaces de nature en ville ;
- mettre en valeur le paysage et les milieux naturels, ainsi que les biens et les objets bâtis et culturels ;
- dresser un inventaire des paysages ruraux et urbains à préserver ;
- mener une gestion raisonnée des milieux naturels ;
- protéger la biodiversité ;
- revitaliser les cours d'eau ;
- soutenir le maintien de l'exploitation des chalets d'alpage, tout en préservant le paysage et en favorisant l'activité économique.

Et en contrôler les résultats au moyen des indicateurs suivants

- dépenses en faveur du patrimoine ;
- pourcentage de zones de modération du trafic par rapport à la longueur des routes communales ;
- surface bâtie ;
- superficie des espaces naturels de valeur ;
- Inventaire des biotopes ;
- superficie des surfaces de compensation ;
- nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs ;
- degré d'artificialisation des cours d'eau ;
- nombre de chalets d'alpage en activité.

PROSPÉRITÉ SOCIALE

Les autorités de Montreux s'engagent à

- garantir un développement social équitable et solidaire ;
- développer le bien-être collectif ;
- maintenir la mixité sociale.

Se donner les moyens de leur mise en œuvre

- aider les familles à faible revenu et/ou monoparentales ;
- améliorer la prise en charge des enfants hors du cadre familial pour concilier vie professionnelle et vie privée ;
- adapter aux besoins de la population la demande et l'offre de logements de qualité ;
- mettre en place des mesures de prévention des dépendances et de la violence ;
- favoriser l'intégration sociale ;
- favoriser et maintenir les possibilités de rencontres et d'échanges interculturels et intergénérationnels ;
- améliorer l'accessibilité des bâtiments et infrastructures de la commune pour les personnes à mobilité réduite.

Et en contrôler les résultats au moyen des indicateurs suivants

- revenu imposable des personnes physiques ;
- niveau des loyers ;
- taux de chômage communal ;
- nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ;
- nombre de logements à loyer modéré ;
- nombre de places d'accueil pour enfants, coûts et conditions d'accès ;
- dépenses en faveur de la culture et des loisirs ;
- nombre de plaintes pénales enregistrées ;
- nombre d'associations sportives et de loisirs ;
- nombre de bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- nombre de demandes de naturalisation acceptées.

PARTICIPATION ET COMMUNICATION

Les autorités de Montreux s'engagent à

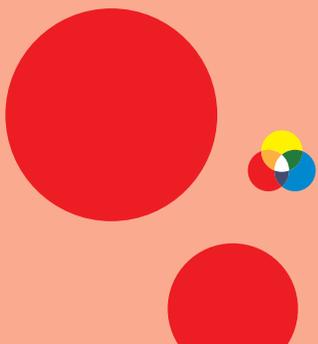
- promouvoir une démarche citoyenne et active ;
- entrer dans une dynamique participative.

Se donner les moyens de leur mise en œuvre

- développer et pérenniser la participation des acteurs de la ville à la mise en œuvre du développement durable ;
- augmenter le dialogue avec la population ;
- renforcer les échanges et les savoirs sur les questions de développement durable ;
- renforcer la communication ;
- participer à des actions de solidarité internationale ;
- promouvoir un dialogue actif Nord / Sud.

Et en contrôler les résultats au moyen des indicateurs suivants

- taux de participation aux votes et aux élections ;
- part du budget allouée à l'information ;
- nombre d'actions participatives avec la société civile ;
- utilisation d'une grille d'analyse développement durable pour tous les projets communaux soumis à préavis ;
- nombre d'informations tout-ménage liées au développement durable et dans le journal communal ;
- nombre de manifestations liées au développement durable par an ;
- pourcentage du budget communal attribué à l'aide au développement.



DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

La Municipalité de Montreux s'engage à mettre en oeuvre une politique communale répondant aux critères du développement durable.

Par le présent engagement, elle entame un processus de développement durable à travers cinq objectifs énumérés ci-dessus qu'elle s'engage à mener à bien. Dans un délai de deux ans, un agenda 21 local qui contiendra le programme d'actions détaillées sera élaboré.

Un contrôle de succès de la mise en oeuvre de ces objectifs sera effectué avec au minimum une sélection des indicateurs retenus dans la déclaration.

L'analyse de la politique communale en matière de développement durable est répétée à chaque législature, la durabilité des projets communaux est évaluée (par exemple au moyen de Boussole 21 l'outil d'évaluation mis en place par le canton) et la déclaration est mise à jour selon l'avancement des objectifs.

Afin de garantir sa validité, au plus tard dix ans après la signature, la déclaration doit être entièrement révisée, et validée par une nouvelle signature des autorités.

La Municipalité de Montreux a comme vision à long terme d'intégrer le développement durable dans tous les domaines de la politique communale.

Montreux, le 25 juin 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:



L. Wehrli

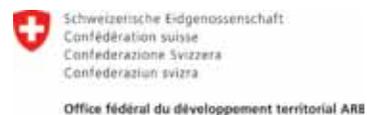


Le Secrétaire:



Ch. C. Riolo

ARE
Office fédéral du développement
territorial



Cette déclaration correspond aux principes énoncés dans la stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008-2011 du Conseil fédéral.

Canton de Vaud
Département des infrastructures



Cette déclaration correspond aux objectifs prioritaires du Conseil d'Etat vaudois énoncés dans le programme de législature 2007-2012.



Contact :
Municipalité de Montreux
Grand'Rue 73
1820 Montreux
021 962 77 77
commune@comx.org
www.montreux.ch



Réalisation :
Bio-Eco Sàrl, Cossonay
Graphisme :
Mary&Jo- Studio, Vevey

Cette brochure est imprimée
en Suisse sur du papier
Refutura (100% recyclé).

